

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2138

3 septembre 2013

SOMMAIRE

After-Cobra S.A.	102597	J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r.l.	102619
AK Investment S.A., SPF	102599	La Casa Grande SICAV SIF	102593
Alpha Equity S.A.	102598	Lazy Lane S.à r.l.	102594
AltaFund Value-Add I	102619	Lemu Investments S.A.	102594
Alternat Diversified SA SICAF SIF	102619	LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A.	102600
Alternat Global Equities S.A. SICAF-SIF	102619	Lumasa, SPF	102601
Altice Africa S.à r.l.	102599	Lutzenberg S.A., SPF	102601
Altice Caribbean S.à r.l.	102593	Lux & Lux S.A.	102595
Altice Securities S.à r.l.	102598	Luxmanis S.A.	102601
Amrego I SICAV	102598	Lyxor Asset Management Luxembourg S.A.	102594
Anaida Investments S.A.	102593	Mainio Vire S.à r.l.	102596
Andante S.A.	102599	Meg S.A.	102597
ANO SPF S.A.	102600	Melando S.à r.l.	102579
ASIP (Holdco) IV S.à r.l.	102600	Meres S.A.	102595
B.E.E.P. (Business Economy Engineering Projects) Luxembourg, S.à r.l.	102592	Minotaur S.à r.l.	102581
Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l.	102602	Mobi Alternative Investment Fund	102597
Consolidum S.à r.l.	102592	Mondi	102580
Dream Luxco S.C.A.	102602	Monterey Investments S.A.	102596
Gasy S.A.	102580	Mood Media Group S.A.	102578
G-Herrenstr. Hagen S. à r.l.	102624	Morelia S.A.	102596
Greif Luxembourg S.à r.l.	102579	M-Square Management S.à r.l.	102595
Immolux Office Germany Atrium S.à r.l.	102602	Proximis SA	102623
IXTEQ S.A.	102578	PTC Essen Capital S.A.	102624
JMB International S.à r.l. / B.V.	102607	REIM EuroCore 1 S.C.A.	102623
J.P. Morgan Capital Luxembourg S.à r.l.	102578	Saint (BC) Topco S.à r.l.	102623
J.P. Morgan Partners Global Investors (Cayman/Selldown) III Luxembourg, S.à r.l.	102578	Saint (BC) Topco S.à r.l.	102582
J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l.	102579	Seneca Pool S.A., SICAR	102606
J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown II) Luxembourg, S.à r. l.	102619	Société Industrielle et Commerciale Brasi- lo-Luxembourgeoise	102606
		Votum S.à r.l.	102581
		Weisen S.A.	102582
		Zaman Invest S.A.	102606

IXTEQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IXTEQ S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097015/11.

(130118194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

J.P. Morgan Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 78.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097016/10.

(130117720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Cayman/Selldown) III Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097017/11.

(130117698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.404.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 juin 2013

1. M. Lorne ABONY a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Philippe GRAF SCHENK VON STAUFFENBERG a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Ben GUJRAL a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. La société à responsabilité limitée Audit Conseil Services Sàrl a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mood Media Group S.A.

Intetrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097107/22.

(130117128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Melando S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 178.141.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 3 juillet 2013

En date du 3 juillet 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Madame Catherine KOCH, actuellement gérant unique de la Société, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Fernando RAMIREZ DE HARO AGUIRRE, né le 23 août 1976, à Madrid, Espagne, ayant comme adresse professionnelle: C/General Lacy 23, 28045 Madrid, Espagne, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Fernando RAMIREZ DE HARO AGUIRRE, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Melando S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013097102/26.

(130117638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097018/10.

(130117647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Greif Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 161.789.

Extrait de la résolution du conseil de gérance de la Société

En date du 8 juillet 2013, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- Il a été décidé de transférer les bureaux de la Société de son adresse actuelle, 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 8 juillet 2013.

Depuis cette date, le siège social de la Société se situe au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013097872/18.

(130118823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Gasy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.733.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 juillet 2013 pour statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2012

L'Assemblée acte le transfert de siège social de GASY SA au L-1510 Luxembourg, 8 avenue de la Faïencerie.

L'Assemblée acte la démission de Messieurs Etienne Gillet et Alain Charlier de leurs mandats d'administrateurs et nomme en remplacement pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Sansal Ozdemir, né le 31 Mars 1973 à Cankaya Turquie résidant à L-1150 Luxembourg, 291 route d'Arlon
- Monsieur Dominique Crocenzo, né le 28 février 1976 à Villerupt France résidant à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal

- Président du Conseil d'Administration: Monsieur Dominique Crocenzo né le 28 février 1976 à Villerupt France résidant à L-2449 Luxembourg, 25 A boulevard Royal

Les mandats d'administrateurs et Président du Conseil d'Administration prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019 appelée à statuer sur les comptes de 2018.

Le mandat de Monsieur Jean Bernard Zeimet a été reconduit pour une durée de 6 ans. Il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019 appelée à statuer sur les comptes de 2018.

L'assemblée acte le changement d'adresse de M. Zeimet soit L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Sansal Ozdemir, né le 31 Mars 1973 à Cankaya Turquie résidant à L-1150 Luxembourg, 291 route d'Arlon
- Monsieur Dominique Crocenzo, né le 28 février 1976 à Villerupt France résidant à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Jean Bernard Zeimet, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, résidant à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

La société se trouve valablement engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.

L'Assemblée prend acte de la démission de la société READ Sarl de son mandat de commissaire aux comptes et nomme:

- La Fiduciaire MEVEA Luxembourg Sà r.l., RCS B156455 avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47 Route d'Arlon.
- Son mandat prendra fin l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019 appelée à statuer sur les comptes de 2018.

Référence de publication: 2013097876/33.

(130118984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Mondi, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.996.

Par résolutions signées en date du 18 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat de tous les gérants, à savoir:

- James PATERSON, avec adresse à Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni;
- Anthony Richard ATTWOOD, avec adresse au 96, Rue Principale, L-6990 Rameldange;
- David Edwin FISHER, avec adresse au 39, Rue des Genêts, L-8131 Bridel;
- Yannick POOS, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. renouvellement du mandat de Réviseur d'entreprises agréé de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099170/21.

(130120534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Minotaure S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: GBP 20.276,84.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 150.864.

EXTRAIT

Suite aux résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 05 juillet 2013, il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 61, rue de

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales approuvé par l'associé unique de la société avec effet au 12 juillet 2013 que:

- Resolution III Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B130.916 a transféré ses deux cents (200) parts qu'elle détenait dans la Société, à Sabatelli 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177.319.

Par résolutions prises en date du 05 juillet 2013 et avec effet au 12 juillet 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de prendre acte de la démission de, avec effet au 12 juillet 2013, M. Gerard Van Hunen et Lux Business Management S.à r.l. de leur fonction de gérants de la Société; et

- de nommer M. William Janetschek, né le 28 août 1961 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9, West 57th Street, Suite 4200, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013 et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Ralph Rosenberg, né le 16 novembre 1964 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9, West 57th Street, Suite 4200, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013 et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Stefan Lambert, né le 08 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013 et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099169/35.

(130120526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Votum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 53.770.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés tenue en date du 24 juin 2013***Siège social**

L'Assemblée Générale décide, avec effet au 28 juin 2013, de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Gérants

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des gérants de la société:

Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Monsieur Pascal SOFFIATURO, demeure 221, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg.

Associés

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des associés de la société:

Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Monsieur Pascal SOFFIATURO, demeure 221, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg.

Référence de publication: 2013099501/19.

(130120018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Weisen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 14.583.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à FOETZ, rue du Brill, 11 le 3 juin 2013

Nominations statutaires.

Le mandat de commissaire-réviseur de PricewaterhouseCoopers représenté par Monsieur Gilles VANDERWEYEN, associé, vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2013.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, représenté par Monsieur Gilles VANDERWEYEN, associé, en tant que commissaire-réviseur pour une nouvelle période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2014.

En conséquence de la décision susvisée, la composition du Conseil d'administration de la société, se présente dorénavant comme suit:

Monsieur Olivier HALLER, administrateur délégué, avec adresse professionnelle à B-6040 JUMET, Zoning Industriel, 4^{ème} rue, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Monsieur Adrien SEGANTINI, administrateur, avec adresse professionnelle à B-6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, rue de l'Espérance, 84, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Monsieur Alain DEMMEL, administrateur, avec adresse professionnelle à B-6040 JUMET, Zoning Industriel, 4^{ème} rue, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

PricewaterhouseCoopers, représenté par Monsieur Gilles VANDERWEYEN, commissaire-réviseur, ayant son siège à L-1014 Luxembourg, route d'Esch, 400, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Le 3/06/2013.

Pour extrait conforme

Olivier HALLER

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013099508/29.

(130120588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Saint (BC) Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.693.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of June.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Saint (BC) Luxco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by its general partner,

Saint (BC) Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Mrs Laure Jacquet, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name.

There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Saint (BC) Topco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders.

Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality.

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association.

Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties.

The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year.

The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law.

All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The sole subscriber has subscribed the shares as follows:

Saint (BC) Luxco S.C.A. aforementioned, paid thirty-one thousand euros (EUR 31,000) in subscription for thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is as of now available to the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Shareholders resolutions

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - Devin O'Reilly, Principal, born in Massachusetts, United States of America on 5 May 1974, professionally residing at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom,
 - Aurelien Vasseur, Manager, born in Secun, France on 08 January 1976, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
 - Ailbhe Jennings, Chartered Accountant, born in Dublin, Ireland on 27 March 1963, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Saint (BC) Luxco S.C.A., a société en commandite par actions constitué et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par son associé commandité,

Saint (BC) Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée constitué et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Laura Jacquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Saint (BC) Topco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour examen. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés**Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés.

Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité.

Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts.

Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, Révocation et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, n'a pas une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et Surveillance

Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 20. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

21.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Le souscripteur unique a souscrit les parts sociales de la manière suivante:

Saint (BC) Luxco S.C.A., susvisée, a payé trente et un mille euros (EUR 31.000) afin de souscrire les trente et un mille (31.000) parts sociales de la Société.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.
2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à trois (3).
3. Le(s) personne(s) suivante(s) est (sont) nommée(s) gérant pour une durée indéterminée:
 - Devin O'Reilly, Principal, né à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique le 5 mai 1974, résident professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni;
 - Aurélien Vasseur né à Secun, France le 8 janvier 1976, résident professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
 - Ailbhe Jennings, Chartered Accountant, née à Dublin, Ireland, le 27 mars 1963, résident professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jacquet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: EAC/2013/7699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013100097/518.

(130121581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**Consolidum S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. B.E.E.P. (Business Economy Engineering Projects) Luxembourg, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.251.

L'an deux mil treize, le deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Osman SAGLAM, gérant, né à Gand (Belgique) le 23 août 1977, demeurant au 153, Avenue du 10 Septembre, L-2551 Luxembourg.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «B.E.E.P. (Business Economy Engineering Projects) Luxembourg, S.à r.l.», ayant son siège social au 153, avenue du 10 Septembre, L-2551 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 121.251, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 16 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2253 du 1^{er} décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 17 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2434 du 26 octobre 2007.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en «Consolidum S.à r.l.»;
2. Décision de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société; et
3. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Consolidum S.à r.l.» avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination/raison sociale de «Consolidum S.à r.l.» »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Saglam et M. Schaeffer.

102593

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2013. LAC/2013/32293. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101192/47.

(130122964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Anaida Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.495.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013101160/15.

(130123742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Altice Caribbean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.223.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 10 juillet 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 10 juillet 2013.

- Le siège social actuel de Altice Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, sera le suivant: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- L'adresse professionnelle actuelle de Mademoiselle Emilie SCHMITZ, gérante de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jérémie BONNIN, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Laurent GODINEAU, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101153/20.

(130123233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

La Casa Grande SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.443.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Luc Paindavoine, Joan Malea Ribes, Alfonso Nebot Armisen et Madame Martine Vermeersch en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

2. de réélire Mazars Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Pour LA CASA GRANDE SICAV SIF

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013099128/19.

(130120531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Lyxor Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.253.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 juin 2013:

Démission de Monsieur Alain DUBOIS en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Alain DUBOIS, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, 92 987 Paris - La Défense, France, de ses fonctions d'Administrateur et Président du Conseil d'administration de la Société, avec effet au 17 juin 2013.

Cooptation de Madame Inès de DINECHIN en tant qu'Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Alain DUBOIS

Le Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions de l'article 7 des Statuts coordonnés du 28 février 2008, décide de coopter avec effet au 17 juin 2013 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014, Madame Inès de DINECHIN, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, 92 987 Paris - La Défense, France en tant qu'Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration de la Société en remplacement de Monsieur Alain DUBOIS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099127/20.

(130119716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Lazy Lane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.501.

—
1. Fortis Luxembourg Vie S.A., associé de la société LAZY LANE S.à r.l., est en raison d'une fusion établi dorénavant sous la dénomination Cardif Lux Vie, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant siège social à 23-25, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47240.

Pour avis sincère et conforme

Pour LAZY LANE S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013099108/15.

(130120296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Lemu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.634.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 1^{er} juillet 2013

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Madame Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née le 17 octobre 1981 à Libramont (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. Monsieur David GIANNETTI a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LEMU INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097071/19.

(130117661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Lux & Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.380.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour LUX & LUX S.A.

Référence de publication: 2013097086/20.

(130118195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

M-Square Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 111.507.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le siège social de l'associé et du gérant NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., société inscrite au numéro RCS B 99746 est situé, suite à son transfert de siège du 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour M-Square Management S.à.r.l.

Référence de publication: 2013097094/14.

(130117494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Meres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.265.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique et par le conseil d'administration en date du 26 juin 2013

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Madame Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. Monsieur David GIANNETTI a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

102596

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MERES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097123/20.

(130118181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Morelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.142.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 26 juin 2013 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres, Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street, Angleterre;

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse;

- Johnny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2013097134/21.

(130118116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Monterey Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.082.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 9 juillet 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune

- Nicole Thommes

- Andrea Dany

- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013097132/18.

(130117851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Mainio Vire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.510,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.557.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 11 juillet 2013 la décision suivante:

- Renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, avec siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013097098/15.

(130118012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Mobi Alternative Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 164.725.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de MOBI ALTERNATIVE INVESTMENT FUND (la «Société») tenue le 27 juin 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Messieurs Stefan Maechler (demeurant professionnellement en Suisse), Claude Niedner (demeurant professionnellement au Luxembourg) et Bernd Janietz (demeurant professionnellement au Luxembourg) dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. KPMG Luxembourg S.à r.l. a été réélu dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de MOBI ALTERNATIVE INVESTMENT FUND

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013097105/19.

(130118105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2013

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- L'assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Mr Fabrizio Terenziani, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Michele Valoti, employé privé, avec adresse professionnelle Via Simen 3, CH-6904 Lugano et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Gerard Van Hunen, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013097118/22.

(130118126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

After-Cobra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 114.406.

Extrait des résolutions adoptées en date du 19 juin 2013, lors du Conseil d'Administration d'After-Cobra s.a.

- Le siège social est transféré du 34a, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, au 56, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

After-Cobra s.a.

Signature

Référence de publication: 2013097483/13.

(130118270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Altice Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.112.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 juin 2013 à Luxembourg

L'associé unique décide:

(i) de prendre acte de la démission de Madame Anne-Laure COATES, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 juin 2013;

(ii) de nommer, Madame Emilie SCHMITZ, employée privée, née à Metz (France) le 8 février 1982, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en qualité de gérant de la Société avec effet au 18 juin 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097498/17.

(130119089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Alpha Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.214.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 juillet 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 12 juillet 2013, le Conseil d'administration coopte en remplacement Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Gerard Van Hunen, ayant comme adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Il est porté à connaissance de tous du changement d'adresse de l'administrateur Cyrille Vallée qui est au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013097493/25.

(130119000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Amrego I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston.

R.C.S. Luxembourg B 165.541.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013097510/12.

(130118569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Altice Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.942.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 03 juin 2013

L'associé unique décide:

(i) de prendre acte de la démission de Madame Anne-Laure COATES, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 3 juin 2013;

(ii) de nommer, Madame Emilie SCHMITZ, employée privée, née à Metz (France) le 8 février 1982, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en qualité de gérant de la Société avec effet au 3 juin 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097496/17.

(130119013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Andante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.948.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 14 mai 2013 à 14 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Madame Catherine DE WAELE, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 14 mai 2013

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Madame Catherine DE WAELE demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Madame Catherine DE WAELE aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 14 mai 2013.

Pour ANDANTE S.A.

Référence de publication: 2013097513/22.

(130118698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

AK Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 177.992.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire date du 12 juillet 2013

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de associé unique du 12.07.2013 de la société AK INVESTMENT S.A., SPF il a été décidé:

Révocation de Madame Khatuna Koroglishvili, comme administrateur de catégorie B avec effet du 08.07.2013;

et nomination de Madame Kristine Vanaga-Mihailova, lettonne, née le 8 août 1979 à Riga, Lettonie, adresse professionnelle 6, Rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, comme administrateur de catégorie B avec effet du 08.07.2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2019.

Luxembourg, le 12.07.2013.

Référence de publication: 2013097485/15.

(130118287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

ANO SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.858.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg au siège social le jeudi 20 juin 2013

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 20 juin 2013 que:

Le Conseil d'Administration a décidé, de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013097515/16.

(130119468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

ASIP (Holdco) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.686.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 juillet 2013.

Conseil de gérance:

L'associé unique a décidé de nommer à la fonction de gérant de la Société, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Garvan Rory Pieters, né le 29 mars 1958 à The Hague, Pays-Bas, demeurant professionnellement au, 19 rue de Bitbourg, 21st Century Building, L-1273 Luxembourg, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASIP (Holdco) IV S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013097527/18.

(130118874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 98.223.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de:

Joseph WINANDY,

Ann STAELS,

JALYNE S.A., représentée par Jacques BONNIER

Ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de:

Pierre SCHILL

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme
J. WINADY / JALYNE S.A.
- / Signature
Président / Administrateur

Référence de publication: 2013099144/20.

(130120613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Lumasa, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.398.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22.04.2013

Cinquième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 22.04.2013 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 22.04.2013 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUMASA SA SPF

Société Anonyme, Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013099147/22.

(130119800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Lutzenberg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 116.884.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2013, les sociétés LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Geoffrey HUPKENS représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommées administrateurs au Conseil d'Administration avec effet rétroactif au 04 octobre 2012. Lors de cette même assemblée générale ordinaire, la société AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 04 octobre 2012.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 16 JUIL. 2013.

Pour: LUTZENBERG S.A., SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cédric Jauquet / Geoffrey Hupkens

Référence de publication: 2013099150/23.

(130120253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Luxmanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099155/9.

(130119640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Dream Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.056.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 15 juillet 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PriceWaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099735/13.

(130121488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**Immolux Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.870.

In the year two thousand thirteen, on the sixth day of June.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.870, incorporated pursuant to a notarial deed dated December 18, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 238 of February 23, 2007 and whose articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 12, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1139 of June 1st, 2010 (hereafter the "Company").

The meeting is opened at 04.30 p.m. with Mrs. Séverine Geimer, private employee, 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Anne-Lies Van Den Eeckhaut, private employee, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Loic Marion, private employee, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the corporate name of the Company into "Immolux Office Germany Atrium S.à r.l." and to amendment of article 1 of the articles of association of the Company;
2. To cancel the distinction between the A Managers and B Managers;
3. Subsequent amendment to the second paragraph of article 8 of the articles of association of the Company;
4. Subsequent amendment to article 10 of the articles of association of the Company;
5. Subsequent amendment to article 12 of the articles of association of the Company;
6. Modification of the date of the business year of the Company so that it will henceforth run from the 1st of January of each year until the 31st of December of the same year;
7. Subsequent amendment of the first paragraph of article 16 of the articles of incorporation of the Company;
8. Appointment of the Managers of the Company and the Independent Auditor;
9. Miscellaneous

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to change the corporate name of the Company into "Immolux Office Germany Atrium S.á r.l." and to amend the first article of the articles of incorporation to read as follows:

" **1. Form - Corporate Name.** There exists a private limited liability company under the name "Immolux Office Germany Atrium S.á r.l.", which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

Second resolution:

The general meeting decides to cancel the distinction between A Managers and B Managers.

Third resolution:

As a consequence of the above resolution, the second paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **8. Management. (2nd paragraph).** The Board of Managers will be composed of at least three members (the "Members" and each a "Member")."

Fourth resolution:

As a consequence of the above resolutions, article 10 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **10. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the joint signature of any two Members or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Members."

Fifth resolution:

As a consequence of the above resolutions, article 12 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **12. Delegation and Agent of the Board of Managers.** Any two Members may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any two Members will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

Sixth resolution:

The general meeting resolves to amend retroactively the date of the financial year of the Company so that it will henceforth run from the 1st of January of each year until the 31st of December of the same year.

As a result the year starting July first 2012 has been closed on December 31, 2012.

Seventh resolution:

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 16 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

« **Art. 16. Business year. (first paragraph).** The Company's financial year starts on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year."

Eight resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period:

1. Société Générale Immobil S.A., a Belgian public limited liability company (Société Anonyme), having its registered office at 11, rue des Colonies, B-1000 Bruxelles and registered with the Belgian Register of Commerce under number 889,246,609RPM/RPR, represented by Mr. Frédéric Dandois, born on June 6, 1978 in Charleroi, Belgium and having his address at 73, rue de la Vallée, B-6120 Nalinnes.

2. Mr. Yves Cacclin, born on September 17, 1969 in Villerupt, France, and having his professional address at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

3. Mr. Jérôme Gatipon-Bachette, born on January 21, 1974 in Pau, France, and having his professional address at 17, Cours Valmy F-92800 Paris - La Défense.

The general meeting states that the mandate of PricewaterhouseCoopers as Independent Auditor ended.

The general meeting decides to appoint the following company as Independent Auditor for the financial year ending December 31, 2012:

Ernst&Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearers, the said appearers signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de "Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.870, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 23 février 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 12 avril 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1139 du 1^{er} juin 2010 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Séverine Geimer, employée privée, 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Loic Marion, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en «Immolux Office Germany Atrium S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts;

2. Annulation de la distinction entre Gérants A et Gérants B;

3. Modification subséquente du deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société;

6. Modification de la date de l'année sociale de la Société pour la fixer du 1^{er} janvier de chaque année au 31 décembre de la même année.

7. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 16 des statuts de la Société;

8. Nomination des gérants de la Société et du Réviseur d'Entreprises Agréés;

9. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «Immolux Office Germany Atrium S.à r.l.» et, par conséquence, de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **1. Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Immolux Office Germany Atrium S.à r.l.», régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").".

Seconde résolution:

L'assemblée générale décide d'annuler la distinction entre Gérants A et Gérants B.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **8. Gérance. (Deuxième paragraphe).** Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois membres (ci-après les «Membres» et chacun comme un «Membre»)."

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **10. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Membres ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Membres."

Cinquième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **12. Délégation et Agent du Conseil de Gérance.** Deux Membres peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Deux Membres déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat."

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier rétroactivement la date de l'année sociale de la Société afin qu'elle commence désormais le 1^{er} janvier de chaque année et finisse le 31 décembre de la même année.

En conséquence, l'année sociale qui a commencé le 1^{er} juillet 2012 a été clôturée le 31 décembre 2012.

Septième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice Sociale. (Premier paragraphe).** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Huitième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

1. Société Générale Immobil S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social à 11, rue des Colonies, B-1000 Bruxelles et enregistrée au Registre de Commerce de Belgique sous le numéro 889,246,609RPM/RPR, représentée par Monsieur Frédéric Dandois, né le 6 juin 1978 à Charleroi, Belgique et ayant son adresse au 73, rue de la Vallée, B-6120 Nalinnes.

2. Monsieur Yves Cacclin, né le 17 septembre 1969 à Villerupt, France, et ayant son adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

3. Monsieur Jérôme Gatipon-Bachette, né le 21 janvier 1974 à Pau, France, et ayant son adresse professionnelle au 17, Cours Valmy, F-92800 Paris - La Défense.

L'assemblée générale déclare que le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'Entreprises Agréées a pris fin.

L'assemblée générale décide de nommer la société suivante en tant que Réviseur d'Entreprises Agréées de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012:

Ernst & Young S.A, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GEIMER, A.-L. VAN DEN ECKHAUT, L. MARION et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC / 2013 / 26548. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099700/214.

(130120936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Zaman Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097385/9.

(130117274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Seneca Pool S.A., SICAR, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099352/9.

(130120322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

BRASILUX, Société Industrielle et Commerciale Brasilo-Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 6.368.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 juillet 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

- la démission de Monsieur Geert H.T. van der Molen en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 25 janvier 2013 a été acceptée;

- Madame Muriel Baldanzi, General Manager, avec adresse professionnelle au 29, Route de Pallatex, 1163 St-Prex, Suisse, a été nommée en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 25 janvier 2013. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

- la démission de Monsieur José Carlos Martins en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 28 mars 2013 a été acceptée;

- Monsieur Mauricio Assad Neder, General Manager, avec adresse professionnelle au 29, Route de Pallatex, 1163 St-Prex, Suisse, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 28 mars 2013. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013099361/25.

(130120723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

JMB International S.à.r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.160,00.

Siège de direction effectif: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 165.785.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Arthur James Unsworth, self-employed, born on April 19, 1933 in Moncton, Canada, residing professionally at He-rengracht 483, 1017 BT Amsterdam, the Netherlands,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of JMB International S.à r.l. / B.V., a private limited liability company under the laws of Luxembourg, having its official seat at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered on the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.785, pursuant to a deed of migration enacted on the twenty-fifth day of November two thousand eleven, executed before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, number 532 of the twenty-ninth of February 2012, the articles of association of which have not been amended since (the Company).

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 5, 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Requalification and conversion of the existing shares into two classes of shares, namely the class A shares (the Shares A) and the class B shares (the Shares B), and allocation of the 28 existing shares (numbered A1 to A28) to the Shares A, and 12 existing shares (numbered B1 to B12) to the Shares B;

2. Amendment and partial restatement of the articles of association (the Articles) of the Company (i.e. amendment of articles 1, 4, 6, 7, 11, 13, 14, 17 and 18);

3. Creation of a new article 26 in the Articles and subsequent renumbering of articles;

4. Conversion of the existing dividend reserve into a dividend reserve A and a dividend reserve B;

5. Amendment to the shareholders register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the above changes in the shareholder register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify and convert the existing shares into two classes of shares, the Shares A and Shares B in the share capital of the Company. The rights, obligations and features of which are detailed in the amended and restated Articles of the Company as shall be implemented by the present deed.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend partially the Articles (i.e. articles 1, 4, 6, 7, 11, 13, 14, 17 and 18) which shall henceforth read as follows:

"ARTICLES OF ASSOCIATION"

Art. 1. Definitions.

1.1 In these Articles the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company, unless the contrary is apparent, this shall include each Share A and each Share B;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares, unless the contrary is apparent, this shall include each holder of Shares A and each holder of Shares B;

c. the "Shareholder Account Receivable":

the receivable of the Company on the (present) holder of Shares A (Lender) - by and pursuant to a loan agreement entered into by the Company and the Lender and updated on the twenty-ninth day of March two thousand eleven (Loan Documents), copies of which Loan Documents are attached to this Deed (Annexes) and as amended from time to time -including both principal, accrued interest and any other yield related to this receivable as per the thirty-first day of December two thousand twelve amounting to one million eight hundred twenty nine thousand seven hundred thirty-three euro (EUR 1,829,733) as reflected in the annual accounts two thousand twelve of the Company.

d. the "General Meeting":

the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote or a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders (as the case may be);

e. the "Management Board":

the management board of the Company;

f. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by a legible and reproducible message otherwise electronically sent, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

g. a "Company Body":

the Management Board, the General Meeting, the Class A Meeting or the Class B Meeting;

h. the "Class A Meeting":

the Company Body consisting of holders of Shares A entitled to vote;

i. the "Class B Meeting":

the Company Body consisting of holders of Shares B entitled to vote

j. the "Law":

any applicable law or regulation.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

1.3 Any reference to a Section of the Law is a reference to that Section as it reads from time to time at the relevant moment.

Art. 4. Capital.

4.1 The Company has Shares A and Shares B.

4.2 The capital of the Company is equal to eighteen thousand one hundred and sixty euro (EUR 18,160.-), represented by 28 Shares A numbered A1 through A28, and 12 Shares B numbered B1 through B12, having a nominal value of four hundred fifty-four euro (EUR 454.-) each.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

Art. 6. Issuance of Shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting, taken by a resolution adopted by more than half of the votes cast representing three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the provisions of Articles 6.4, 6.5, 6.6 and 6.7 and provided that holders of Shares of the class that is to be issued shall have preference over holders of Shares of the other class. Shareholders shall have a similar right of pre-emption if rights are granted to subscribe for shares.

6.4 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting competent to issue such Shares.

6.5 The provisions of articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but do not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

6.6 The issue of a Share shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary residing in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

6.7 The full nominal value of each Share must be paid upon issuance.

Art. 7. Own Shares; Reduction of the Issued Capital.

7.1 The Company and its subsidiaries may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, subject to the relevant provisions of, and with due observance of the limitations prescribed by the Law.

7.2 The Company may grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof, to the extent permitted by the Law.

7.3 The General Meeting may resolve to reduce the Company's issued capital in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by more than half of the votes cast representing three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg. The reduction of the Company's issued capital shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary residing in the Netherlands.

7.4 Cancellation of all issued Shares A shall be possible, but with the approval of the Class A Meeting only and cancellation of all issued Shares B shall be possible, but with the approval of the Class B Meeting only.

If all Shares of a class are cancelled, the following shall be paid on each Share of such class:

- a. as repayment: an amount equal to the nominal value of such Share; and
- b. as a distribution at the expense of the equity of the Company: a proportionate part of the relevant dividend reserve.

Art. 11. Depositary Receipts. The right to attend the General Meeting and to address the meeting in person or through a representative authorized in writing, cannot be attached to depositary receipts of Shares.

Art. 13. Duties, Decision-making Process and Allocation of Duties.

13.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

13.2 When making Management Board resolutions, each Management Board member may cast one vote.

13.3 In the case of more than one Management Board member, written notice of any meeting of the Management Board will be given to all members, in writing, at least twenty-four (24) hours in advance. A meeting of the Management Board can be convened by any Management Board member. Such notice may be waived if all of the Management Board members are present or represented at a meeting of the Management Board.

13.4 A Management Board member may act at a meeting of the Management Board by appointing in writing another Management Board member as his/her proxy.

13.5 A Management Board member may also participate in a meeting of the Management Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Management Board members taking part in the meeting to be identified and to deliberate.

13.6 The Management Board may validly deliberate, resolve and act only if a majority of its members is present or represented. The resolutions of the Management Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

13.7 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

13.8 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board.

13.9 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

13.10. A Management Board member shall not participate in deliberations and the decision-making process in the event of a direct or indirect personal conflict of interest between that Management Board member and the Company and the enterprise connected with it. If there is such a personal conflict of interest in respect of all Management Board members, the decision shall be taken by the General Meeting.

Art. 14. Representation.

14.1 The Company shall be represented by the Management Board. Each Management Board member shall also be authorized to represent the Company.

14.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific power to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board

shall determine each officer's title. Such officers must be registered at the Commercial Register, if required by Law, indicating the scope of their power to represent the Company.

Art. 17. Financial Year and Annual Accounts.

17.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

17.2 Annually, within the period described by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts and deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration.

17.3 Within the same period, the Management Board shall also deposit the annual report for inspection by the Shareholders, at the Company's office.

17.4 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes, and the consolidated annual accounts if the Company prepares consolidated annual accounts.

17.5 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

17.6 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting.

17.7 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg as from the day on which notice of the annual General Meeting is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

17.8 The annual accounts and, insofar as required, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as filing of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law.

17.9 The General Meeting shall adopt the annual accounts.

17.10 The General Meeting may grant full or limited discharge to the Management Board members for the management pursued.

Art. 18. Profits and Distributions.

18.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount equal to five percent (5%) of the profits shall be allocated to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

18.2 In addition, the Company shall maintain a dividend reserve and separately record share premium (such a dividend reserve and share premium thus recorded, hereinafter jointly as well as separately: a "Class Reserve ") for each class of Shares, for the exclusive benefit of the holders of Shares of the applicable class, and these dividend reserve and share premium bear the same letter as the corresponding Shares. If upon the issuance of Shares of a certain class more than the nominal value of such Shares is paid, in cash or in kind, the excess shall be considered to be share premium for the exclusive benefit of holders of Shares of the applicable class.

18.3 The profits earned in a financial year, shall, after the full application of Article 18.1, be at the disposal of the General Meeting, provided that, insofar as possible:

a. all results of the Company, other than Result B (the "Result A") shall accrue exclusively to the holders of Shares A; and

b. the result (the "Result B") that (in)directly derives or stems from all rights and interests of the Company in the Shareholder Account Receivable, including but not limited to the profits, as a result of the disposal, transfer and assignment of the Shareholder Account Receivable, or part thereof, shall accrue exclusively to the holders of Shares B.

18.4 A positive or negative Result A shall be charged to an account A and a positive or negative Result B shall be charged to an account B.

18.5 The General Meeting may resolve to add the credit balance of the account A completely or partially to the dividend reserve A and the credit balance of the account B completely or partially to the dividend reserve B.

18.6 If in any financial year the balance of the account A is negative (such negative balance: "A-negative") A-negative shall be charged at the expense of the dividend reserve A.

If and insofar in any financial year the balance of the dividend reserve A is not sufficient to allow for a deduction of A-negative, the difference shall be charged at the expense of the share premium reserve A and, if the balance of the share premium reserve A is not sufficient to allow for the deduction of A-negative, the difference shall be charged at the expense of the general reserve in a manner to be determined by the General Meeting

If and to the extent that the application of the foregoing sentence is not possible, the General Meeting may resolve to charge A-negative, or any remaining balance thereof, to the credit balance of the dividend reserve B or share premium reserve B.

If then, in any later financial year, the account shows a positive balance, from this balance first - insofar as possible - an amount equal to the sum of the amounts charged to the general reserve, the dividend reserve B and/or the share

premium reserve B from the prior financial years pursuant to the foregoing sentences shall be added to the share premium reserve B, the dividend reserve B and then to the general reserve. To the dividend reserve A amounts may be added only after the total of A-negative charged at the expense of the general reserve and, if applicable, the dividend reserve B and/or share premium reserve B, has been paid up.

If in any financial year the balance of the account B is negative (such negative balance: "B-negative") B-negative shall be charged to the expense of the dividend reserve B.

If and insofar in any financial year the balance of the dividend reserve B is not sufficient to allow for a deduction of B-negative, the difference shall be charged at the expense of the share premium reserve B and, if the balance of the share premium reserve B is not sufficient to allow for the deduction of B-negative, the difference shall be charged at the expense of the general reserve in a manner to be determined by the General Meeting

If and to the extent that the application of the foregoing sentence is not possible, the General Meeting may resolve to charge B-negative, or any remaining balance thereof, to the credit balance of the dividend reserve A or share premium reserve A.

If then, in any later financial year, the account shows a positive balance, from this balance first - insofar as possible - an amount equal to the sum of the amounts charged to the general reserve the dividend reserve A and/or the share premium reserve A from the prior financial years pursuant to the foregoing sentences shall be added to the dividend reserve A, the share premium reserve A and then to the general reserve. To the dividend reserve B amounts may be added only after the total of B-negative charged at the expense of the general reserve and possibly the dividend reserve A and/or the share premium reserve A, has been paid up.

18.7 The meeting of holders of Shares of a certain class may resolve to partially or entirely terminate the Class Reserve of the applicable class, for the benefit of the holders of Shares of such class, subject to the provisions of Article 18.8. In that case, the amount up to which a Class Reserve is terminated shall be distributed to the holders of the applicable class in proportion to the nominal amount paid up on their Shares of such class. In case of the entire or partial termination of the dividend reserve B, such termination can be effected by a distribution in kind, consisting of assignment of (part of) the Shareholder Account Receivable.

18.8 Additions of the credit balance of the Result A and/or the Result B to a dividend reserve as set out in Article 18.5 and distributions of profits shall be made after adoption of the annual accounts in accordance with Article 18.9.

18.9 The General Meeting has the authority to make distributions, subject to any applicable provision of the Law. If the Company is required by Law to maintain reserves, such as the statutory reserve mentioned in Article 18.1, this authority only applies to the extent that the equity exceeds these reserves. No resolution of the General Meeting to distribute shall have effect without the consent of the Management Board. The Management Board may withhold such consent only if it knows or reasonably should expect that after the distribution, the Company will be unable to continue the payment of its due debts.

18.10 Termination, in whole or in part, of a Class Reserve can only take place if and to the extent that the meeting of holders of Shares of the other class has approved the termination.

18.11 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded. "

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new article 26 in the Articles which shall be read as follows:

« Art. 26. Adoption of Resolutions by the Class A Meeting or Class B Meeting.

26.1 Resolutions of the Class A Meeting may be adopted in a meeting of holders of Shares A and resolutions of the Class B Meeting may be adopted in a meeting of holders of Shares B.

26.2 Meetings of holders of Shares of a certain class are held as often as the Management Board deems such necessary. Holders of Shares of a specific class representing in the aggregate at least one percent (1%) of the capital in the form of issued Shares of the relevant class may request the Management Board to convene a meeting of holders of Shares of such class. This right does not accrue to other Shareholders.

26.3 The provisions in these Articles of Association with respect to General Meetings of Shareholders shall apply by analogy to meetings of holders of Shares of a certain class, to the extent that Article 26.2 does not provide otherwise. Also, the provisions of Article 25 shall apply by analogy.

26.4 If and as long as no Shares A or Shares B have been issued or all issued Shares A or all issued Shares B are held by the Company, all powers vested in the Class A Meeting or the Class B Meeting, as the case may be, under these Articles of Association shall be vested in the General Meeting. "

The Sole Shareholder further notes that the articles following the newly created article 26 in the Articles of the Company are subsequently renumbered into article 27 and 28, so that they shall be read as follows:

« Art. 27. Amendment of the Articles of Association.

27.1 The General Meeting may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with more than half of the votes cast representing three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary residing in the Grand Duchy of

Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Shareholder shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary residing in the Netherlands.

27.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the legal entity.

Art. 28. Dissolution and Liquidation.

27.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted by more than half of the votes cast representing three-quarters of the Company's issued capital. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting, this must be stated in the notice of such meeting.

28.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

28.3 During liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

28.4 From the balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company, first any positive balance of account A and account B respectively shall be immediately charged to the dividend reserve A and dividend reserve B. Then the amounts of the Class Reserves shall be transferred to the holders of Shares of the applicable class. These amounts shall be determined in proportion to the aggregate nominal value of the Shares of the applicable class held by each.

If the amount available for transfer is less than the sum of the Class Reserves, then the amounts to be transferred shall be decreased in proportion to the Class Reserves as they would have been distributed otherwise.

The balance remaining after application of the foregoing sentence shall be transferred to the Shareholders in proportion to the nominal amount of their shareholdings.

28.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law. "

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that as per the date of this amendment to the Articles becomes effective, the dividend reserve as per the thirty-first day of December two thousand and twelve amounting to two million two hundred thirty-nine thousand six hundred and sixty-two euro (EUR 2,239,662.--) as appears from the two thousand and twelve annual accounts of the Company, will be converted into a dividend reserve A and a dividend reserve B, as follows: (i) an amount of three hundred thirty-nine thousand six hundred sixty two euro EUR 339,662.- is attributed to and booked on the dividend reserve A; and (ii) an amount of one million nine hundred thousand euro EUR1,900,000.- is attributed to and booked on the dividend reserve B.

The Sole Shareholder further resolves that for the avoidance of doubt, the holders of Shares B shall not be entitled to any future release of the revaluation reserve as presently included in the two thousand and twelve annual accounts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the above changes in the shareholder register of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de juin,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Arthur James Unsworth, travailleur indépendant, né le 19 avril 1933, à Moncton, Canada, de résidence professionnelle à Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, les Pays-Bas,

Étant l'associé unique (l'Associé Unique) de JMB International S.à r.l. / B.V., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.785, suivant un acte de migration passé le vingt-cinquième jour de novembre deux mille onze, par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, numéro 532 le vingt-neuf février 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la Société).

Par la présente représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 juin 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Reclassification et conversion des parts sociales existantes en deux classes de parts sociales à savoir les parts sociales de classe A (les Parts A) et les parts sociales de classe B (les Parts B) et affectation des 28 parts sociales existantes (numérotées de A1 à A28) en Parts A, et les 12 parts sociales existantes (numérotées de B1 à B12) en Parts B;

2. Modification et refonte partielle des statuts (les Statuts) de la Société (à savoir la modification des articles 1, 4, 6, 7, 11, 13, 14, 17 et 18);

3. Création d'un nouvel article 26 dans les Statuts et renumérotation subséquente des articles;

4. Conversion de la réserve de dividendes existante en une réserve de dividendes A et en une réserve de dividendes B;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tous les gérants de la Société afin de procéder pour le compte de la Société aux changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reclasser et de convertir les parts sociales existantes en deux classes de parts sociales, les Parts A et les Parts B dans le capital social de la Société, dont les droits, obligations et caractéristiques sont mentionnés dans les Statuts modifiés et reformulés de la Société, tels que décrit dans le présent acte.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier partiellement les Statuts (à savoir les articles 1,4,6,7,11,13,14,17 et 18) de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

«STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1. Dans les présents Statuts les termes suivants auront les significations suivantes:

a. une "Part Sociale":

une part sociale dans le capital de la Société, sauf si le contraire ressort, cela doit inclure chaque Part A et chaque Part B;

b. un "Associé":

un propriétaire d'une ou de plusieurs Part(s) Sociale(s), sauf si le contraire ressort, cela doit inclure chaque propriétaire de Parts A et chaque propriétaire de Parts B;

c. Le Compte de Créance de l'Associé

La créance de la Société de (l'actuel) propriétaire des Parts A (le Prêteur) - par et conformément à un contrat de prêt conclu entre la Société et le Prêteur et mis à jour le vingt-neuvième jour de mars deux mille onze (les Documents de Prêt), des exemplaires de ces Documents de Prêt sont annexés au présent acte (Annexes) et modifiés de temps à autre, - y compris le capital, les intérêts courus et tout autre rendement lié à cette créance au la trente-et-unième jour de décembre deux mille douze d'un montant d'un million huit cent vingt-neuf mille sept cent trente-trois euros (EUR 1.829.733) tel que reflété dans les comptes annuels deux mille douze de la Société.

d. l'"Assemblée Générale":

l'organe de la Société se composant des Associés ayant droit de vote ou une réunion des Associés et des autres personnes autorisées à assister aux assemblées des Associés (le cas échéant);

e. Le "Conseil de Gérance":

Le conseil de gérance de la Société;

f. "par écrit":

par courrier, fax, e-mail, ou par message lisible et reproductible transmis électroniquement d'une autre manière, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie de manière suffisante;

g. un "Organe Social":

le Conseil de Gérance, l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale de Classe A ou l'Assemblée Générale de Classe B;

h. l'"Assemblée Générale de Classe A":

l'organe de la Société se composant des propriétaires de Parts A ayant droit de vote;

i. l'"Assemblée Générale de Classe B":

l'organe de la Société se composant des propriétaires de Parts B ayant droit de vote;

j. La "Loi":

toute loi ou règlement applicable.

1.2 Les références aux Statuts seront considérées comme une référence aux articles des présents Statuts, sauf indication spécifique contraire.

1.3 Toute référence à une Section de la Loi est une référence à la teneur de cette Section modifiée de temps à autre à un moment donné.

Art. 4. Capital Social.

4.1 La Société possède des Parts A et des Parts B.

4.2 Le capital de la Société s'élève à dix-huit mille cent soixante euros (EUR 18.160,-), représenté par 28 Parts A numérotées de A1 à A28, et 12 Parts B numérotées de B1 à B12, ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-euro (EUR 454,-) chacune.

4.3 Toutes les Parts Sociales seront nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

Art. 6. Emission de Parts Sociales.

6.1 Les Parts Sociales peuvent être émises en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale, prise par plus de la moitié des voix représentant les trois-quarts du capital social émis de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales sera enregistrée dans un acte passé devant un notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 La décision d'émettre des Parts Sociales indiquera le prix d'émission et les autres conditions d'émission.

6.3 Lors de l'émission de Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sous réserve des dispositions des articles 6.4, 6.5, 6.6 et 6.7 et à condition que les propriétaires des Parts Sociales de la classe qui doit être émise doivent avoir la priorité sur les propriétaires des Parts Sociales de l'autre classe. Les Associés ont un droit similaire de préemption si les droits sont accordés à la souscription de Parts Sociales.

6.4 Avant chaque émission de Parts Sociales, l'Assemblée Générale qualifiée pour émettre ces Parts Sociales pourra limiter ou exclure le droit de préemption.

6.5 Les dispositions des articles 6.1, 6.2, 6.3, et 6.4 s'appliquent par analogie à l'octroi des droits de souscription aux Parts Sociales mais ne s'appliquent pas à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscription aux Parts Sociales accordé au préalable.

6.6 L'émission d'une Part Sociale nécessitera par ailleurs un acte notarié auquel seront parties les personnes impliquées dans l'émission et qui sera passé à cet effet devant un notaire de droit civil de résidence aux Pays-Bas.

6.7 L'intégralité de la valeur nominale de chaque Part Sociale doit être versée à l'émission.

Art. 7. Parts sociales propres; Réduction du capital émis.

7.1 La Société et ses filiales peuvent acquérir des Parts Sociales entièrement libérées ou leurs certificats de dépôt sous réserve des dispositions y relatives de la Loi et en respectant les restrictions fixées par la Loi.

7.2 La Société peut accorder des prêts en vue d'une souscription ou de l'acquisition de Parts Sociales ou leurs certificats de dépôts, dans la mesure où la Loi le permet.

7.3 L'Assemblée Générale peut décider de réduire le capital émis de la Société conformément aux dispositions concernées de la Loi. La décision de réduire le capital émis de la Société sera prise par plus de la moitié des voix des Associés représentant les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société exigera l'exécution d'un acte passé à cet effet devant un notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg. La réduction du capital émis de la Société exigera par ailleurs l'exécution d'un acte passé à cet effet devant un notaire de droit civil de résidence aux Pays-Bas.

7.4. La suppression de toutes les Parts A émises sera possible, mais seulement avec l'approbation de l'Assemblée Générale de Classe A et la suppression de toutes les Parts B émises sera possible, mais seulement avec l'approbation de l'Assemblée Générale de Classe B.

Si toutes les Parts Sociales d'une classe sont supprimées, il devra être reversé ce qui suit sur chaque Part Sociale de cette classe:

- a. A titre de remboursement: un montant équivalent à la valeur nominale de cette Part Sociale; et
- b. A titre de distribution aux dépens des fonds propres de la Société: une part proportionnelle de la réserve de dividende concerné.

Art. 11. Certificats de dépôt. Le droit d'assister à l'Assemblée Générale et à s'adresser à l'assemblée en personne ou par un représentant autorisé par écrit, ne peut pas être attaché à des certificats de dépôt de Parts Sociales.

Art. 13. Fonctions, Procédure de prise de décision et Répartitions des fonctions.

13.1 Le Conseil de Gérance assurera la gestion de la Société.

13.2 Lors de la prise de décisions du Conseil de Gérance, chaque membre du Conseil de Gérance peut exprimer une voix.

13.3 En cas de pluralité de membre au Conseil de Gérance, il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés.

13.4 Un membre du Conseil de Gérance peut donner une procuration à un autre membre du Conseil de Gérance afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

13.5 Tout membre du Conseil de Gérance peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des membres du Conseil de Gérance participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler.

13.6 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer, décider et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

13.7 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises à tout moment en dehors d'une réunion, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote en question soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'eux ne s'oppose à cette procédure décisionnelle. L'adoption de décisions par écrit sera effectuée par des déclarations écrites de la part de tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction.

13.8 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un registre qui sera tenu par le Conseil de Gérance.

13.9 Le Conseil de Gérance peut fixer d'autres règles concernant son processus décisionnel et les méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut également déterminer les missions dont chaque membre du Conseil de Gérance en particulier sera responsable. L'Assemblée Générale peut décider que ces règles et répartitions des fonctions soient mises par écrit et qu'elles seront soumises à son approbation.

13.10 Un membre du Conseil de Gérance ne doit pas participer aux délibérations et au processus de prise de décision dans le cas d'un conflit d'intérêt personnel, direct ou indirect entre ce membre du Conseil de Gérance et la Société et l'entreprise qui s'y rattache. S'il existe un tel conflit d'intérêt personnel à l'égard de tous les membres du Conseil de Gérance, la décision doit être prise par l'Assemblée Générale.

Art. 14. Représentation.

14.1 La Société sera représentée par le Conseil de Gérance. Chaque membre du Conseil de Gérance sera habilité à représenter la Société.

14.2 Le Conseil de Gérance peut nommer des agents avec un pouvoir spécifique et limité pour représenter la Société. Chaque agent sera habilité à représenter la Société sous réserve des limites qui lui sont imposées. Le Conseil de Gérance déterminera le titre de chaque agent. Si la Loi l'exige, ces agents seront inscrits au Registre de Commerce mentionnant l'étendue de leurs pouvoirs de représentation de la Société.

Art. 17. Exercice social et Comptes annuels.

17.1 L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

17.2 Annuellement, dans le délai décrit par la Loi, le Conseil de Gérance préparera les comptes annuels, et les déposera pour consultation par les Associés, à l'établissement principal, lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale de la Société.

17.3 Pendant la même période, le Conseil de Gérance déposera également le rapport annuel pour inspection par les Associés, au siège social de la Société.

17.4 Les comptes annuels se composent d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et de notes explicatives et des comptes annuels consolidés si la Société prépare des comptes annuels consolidés.

17.5 Les comptes annuels seront signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux, il en sera fait mention avec explications à l'appui.

17.6 La Société peut, et si la Loi l'exige, nommera un comptable pour contrôler les comptes annuels. Cette nomination sera effectuée par l'Assemblée Générale.

17.7 La Société s'assurera que les comptes annuels et, pour autant que nécessaire, le rapport annuel et les informations requises par la Loi sont tenues à l'établissement principal, lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg à dater du jour de notification de l'Assemblée Générale. Les Associés peuvent inspecter les documents à ce lieu et en obtenir une copie sans frais.

17.8 Les comptes annuels et, pour autant que nécessaire, le rapport annuel, les informations requises par la Loi et la révision des comptes par un comptable ainsi que le dépôt des documents au Registre de Commerce sont également soumis aux dispositions de la Loi.

17.9 L'Assemblée Générale adoptera les comptes annuels.

17.10 L'assemblée peut accorder décharge pleine ou limitée aux membres du Conseil de Gérance dans le cadre de la gestion exécutée.

Art. 18. Bénéfices et Distributions.

18.1 Des bénéfices réalisés lors d'un exercice social, un montant égal à cinq pour cent (5%) sera affecté à la réserve statutaire de la Société, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

18.2 En outre, la Société doit maintenir une réserve de dividendes et de primes d'émission séparées (une telle réserve de dividendes et de primes d'émission ainsi enregistrées, ci-après conjointement et séparées: une "Réserve de Classe ") pour chaque classe de Parts Sociales, au profit exclusif des propriétaires des Parts Sociales de la classe concernée, et ces réserves de dividendes et de prime d'émission portent la même lettre que les Parts Sociales correspondantes. Si, lors de l'émission de Parts Sociales d'une certaine classe supérieure à la valeur nominale de ces Parts Sociales est versée, en numéraire ou en nature, l'excédent sera considéré comme prime d'émission au bénéfice exclusif des propriétaires des Parts Sociales de la classe concernée.

18.3 Les bénéfices réalisés lors d'un exercice, sont, après la pleine application de l'article 18.1, à la disposition de l'Assemblée Générale, à condition que, dans la mesure du possible:

a. tous les résultats de la Société, à l'exception du Résultat B (le "Résultat A") reviendront exclusivement aux propriétaires des Parts A; et

b. le résultat (le "Résultat B") qui indirectement découle ou provient de tous les droits et intérêts de la Société dans le Compte de Créance de l'Associé, notamment mais non limité aux bénéfices, à la suite de la cession, le transfert et l'attribution au Compte de Créance de l'Associé, ou une partie de celui-ci, reviendra exclusivement aux propriétaires des Parts B.

18.4 Un Résultat A positif ou négatif doit être imputé au compte A et un Résultat B positif ou négatif doit être imputé à un compte B.

18.5 L'Assemblée Générale peut décider d'ajouter le solde créditeur du compte A totalement ou partiellement à la réserve de dividendes A et le solde créditeur du compte B totalement ou partiellement à la réserve de dividendes B.

18.6 Si, dans un exercice le solde du compte A est négatif (ce solde négatif: "A-négatif") sera imputé aux dépens de la réserve de dividendes A.

Si et dans la mesure où dans n'importe quel exercice, le solde de la réserve de dividendes A n'est pas suffisante pour permettre une déduction de A-négatif, la différence sera imputée au détriment de la réserve de prime d'émission A et, si le solde de la réserve de prime d'émission A n'est pas suffisante pour permettre la déduction d'un A-négatif, la différence sera imputée au détriment de la réserve générale d'une manière déterminée par l'Assemblée Générale.

Si et dans la mesure où l'application de la phrase précédente n'est pas possible, l'Assemblée Générale peut décider d'imputer un A-négatif ou le solde restant de celui-ci, au solde créditeur de la réserve de dividendes B ou à la réserve de prime d'émission B.

Si, dans un tout exercice ultérieur, le compte présente un solde positif, à partir de ce premier solde - dans la mesure du possible - un montant égal à la somme des montants imputés à la réserve générale, la réserve de dividendes B et / ou de la réserve de prime d'émission B des exercices antérieurs, conformément aux phrases qui précèdent sera ajouté à la réserve de prime d'émission B, la réserve de dividendes B puis à la réserve générale. Des montants peuvent être ajoutés à la réserve de dividendes A seulement après que le total des A-négatif imputés au détriment de la réserve générale et, le cas échéant, la réserve de dividendes B et / ou de la réserve de prime d'émission de B, ont été payés.

Si, dans un exercice le solde du compte B est négatif (ce solde négatif: "B-négatif") sera imputé aux dépens de la réserve de dividendes B.

Si et dans la mesure où dans n'importe quel exercice, le solde de la réserve de dividendes B n'est pas suffisante pour permettre une déduction de B-négatif, la différence sera imputée au détriment de la réserve de prime d'émission B et, si le solde de la réserve de prime d'émission B n'est pas suffisante pour permettre la déduction d'un B-négatif, la différence sera imputée au détriment de la réserve générale d'une manière déterminée par l'Assemblée Générale.

Si et dans la mesure où l'application de la phrase précédente n'est pas possible, l'Assemblée Générale peut décider d'imputer un B-négatif ou le solde restant de celui-ci, au solde créditeur de la réserve de dividendes A ou à la réserve de prime d'émission A.

Si, dans un tout exercice ultérieur, le compte présente un solde positif, à partir de ce premier solde - dans la mesure du possible - un montant égal à la somme des montants imputés à la réserve générale, la réserve de dividendes A et / ou de la réserve de prime d'émission A des exercices antérieurs, conformément aux phrases qui précèdent sera ajouté à la réserve de prime d'émission A, la réserve de dividendes A puis à la réserve générale. Des montants peuvent être ajoutés à la réserve de dividendes B seulement après que le total des B-négatif imputés au détriment de la réserve générale et, le cas échéant, la réserve de dividendes A et / ou de la réserve de prime d'émission de A, ont été payés.

18.7 L'assemblée des propriétaires de Parts Sociales d'une certaine classe peut décider de mettre fin partiellement ou entièrement à la Réserve de Classe pour la classe concernée, pour le bénéfice des propriétaires des Parts Sociales de cette classe, sous réserve des dispositions de l'article 18.8. Dans ce cas, le montant à concurrence duquel une Réserve de Classe est supprimé sera distribué aux propriétaires de la classe concernée au prorata du montant nominal libéré sur leurs Parts Sociales de cette classe. En cas de résiliation totale ou partielle de la réserve de dividende B, telle résiliation peut être effectuée par une distribution en nature, composé d'une cession (une partie seulement) du Compte de Créance de l'Associé.

18.8 Les ajouts au solde créditeur du Résultat A et / ou du Résultat B d'une réserve de dividendes tels qu'énoncés à l'article 18.5 et les distributions de bénéfices s'effectueront après l'adoption des comptes annuels conformément à l'article 18.9.

18.9 L'assemblée générale a le pouvoir de verser des distributions, sous réserve de toute disposition applicable de la loi. Si la Société est tenue par la loi de maintenir des réserves, telle que la réserve légale mentionnée à l'article 18.1, cette exigence ne s'applique que dans la mesure où les capitaux propres dépassent ces réserves. Aucune résolution de l'Assemblée Générale autorisant la distribution n'aura d'effet sans le consentement du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut refuser ce consentement que s'il sait ou devrait raisonnablement s'attendre à ce que, après la distribution, la Société sera incapable de poursuivre le paiement de ses dettes.

18.10 La suppression complète ou partielle, d'une Réserve de Classe ne peut avoir lieu que si et dans la mesure où l'assemblée des propriétaires de Parts Sociales de l'autre classe n'ait approuvé la suppression.

18.11 Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société ne seront pas prises en considération.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer un nouvel article 26 dans les Statuts qui aura la teneur suivante:

« Art. 26. Adoption de Résolutions par l'Assemblée de Classe A ou l'Assemblée de Classe B.

26.1 Les décisions de l'Assemblée de Classe A peuvent être adoptées lors de l'assemblée des propriétaires de Parts A et les décisions de l'Assemblée de Classe B peuvent être adoptées lors de l'assemblée des propriétaires de Parts B.

26.2 Les assemblées des propriétaires de Parts Sociales d'une classe spécifique sont tenues aussi souvent que le Conseil de Gérance le juge nécessaire. Les Propriétaires de Parts Sociales d'une classe spécifique représentant au total au moins un pourcent (1%) du capital sous la forme de Parts Sociales émises de la classe concernée, peuvent demander au Conseil de Gérance de convoquer une assemblée des propriétaires de Parts Sociales de cette classe. Ce droit ne s'applique pas aux Associés.

26.3 Les dispositions des présents Statuts sur les Assemblées Générales des Associés s'appliquent par analogie aux assemblées des propriétaires de Parts Sociales d'une classe spécifique, dans la mesure où l'article 26.2 n'en dispose autrement.

26.4 Si et aussi longtemps qu'aucune Part A ou une Part B n'a été émise ou que toutes les Parts A et les Parts B émises sont détenues par la Société, tous les pouvoirs dévolus à l'Assemblée de Classe A ou à l'Assemblée de Classe B, le cas échéant, sous les présents Statuts seront dévolus à l'Assemblée Générale.»

L'Associé Unique note en outre que les articles qui suivent la création du nouvel article 26 dans les Statuts de la Société sont subséquentement renumérotés en article 27 et 28, de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

« Art. 27. Modification des Statuts.

27.1 L'Assemblée Générale peut décider de modifier les présents Statuts par le biais d'une décision adoptée par plus de la moitié des voix exprimées représentant les trois-quarts du capital émis de la Société. La décision de modifier les présents Statuts nécessitera l'exécution d'un acte notarié passé à cet effet devant un notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg. Si lors d'une Assemblée Générale des Associés, une proposition de modification des présents Statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée et un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, sera déposé et tenu disponible à l'établissement principal, lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale de la Société où il pourra être consulté par les Associés, ceci jusqu'à ce que l'assemblée soit levée. Du jour du dépôt jusqu'au jour de l'Assemblée, un Associé pourra, s'il en fait la demande, obtenir une copie de la proposition gratuitement. Une modification des présents Statuts sera ensuite arrêtée dans un acte, passé à cet effet devant un notaire de résidence aux Pays-Bas.

27.2 La Société peut changer sa forme sociale en une forme juridique différente. Un changement de la forme sociale nécessitera une résolution de changement de la forme sociale et une résolution de modification des présents Statuts adoptée par l'Assemblée Générale. Un changement de forme sociale sera par ailleurs soumis aux dispositions concernées de la Loi. Un changement de forme sociale ne mettra pas fin à l'existence de la personne morale.

Art. 28. Dissolution et Liquidation.

28.1 La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par plus de la moitié des voix exprimées représentant les trois-quarts du capital émis de la Société. Lorsque la dissolution de la Société est proposée à une Assemblée Générale, ce point doit être mentionné dans la convocation à ladite l'assemblée.

28.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil de Gérance deviendront les liquidateurs des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

28.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

28.4 Sur le solde restant après le paiement des dettes de la Société dissoute, en premier lieu, tout solde positif du compte A et du compte B respectivement, doit être immédiatement imputé à la réserve de dividendes A et à la réserve de dividendes B. Ensuite, les montants des Réserves de Classe seront transférés aux propriétaires de Parts Sociales de la classe concernée. Ces montants sont déterminés au prorata de la valeur nominale globale des Parts Sociales de la classe concernée détenue par chacun d'eux.

Si le montant disponible pour le transfert est inférieur à la somme des Réserves de Classe, les montants à transférer seront diminués en proportion des Réserves de Classe comme ils auraient été distribués autrement.

Le solde restant après l'application de la phrase qui précède est transféré aux Associés au prorata du montant nominal de leur participation.

28.5 la liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions concernées de la Loi.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide qu'à la date de la modification des présents Statuts, la réserve de dividendes au trente-et-un décembre deux mille douze d'un montant de deux million deux cent trente-neuf mille six cent soixante-deux euros (EUR 2.239.662,-) tel qu'il en ressort dans les comptes annuels deux mille douze de la Société, sera convertie en une réserve de dividendes A et en une réserve de dividendes B, comme suit: (i) un montant de trois cent trente-neuf mille six cent soixante-deux euros EUR 339.662,-) est affecté et enregistré dans la réserve de dividendes A, et (ii) un montant de un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-) est affecté et enregistré dans la réserve de dividendes B.

L'Associé Unique décide en outre que, pour éviter tout doute, les propriétaires de Parts B ne sont pas habilités à une future réévaluation de la réserve tel qu'indiqué dans les comptes annuels deux mille douze de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société aux changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui seront à la charge de la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et que en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Dont Acte, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui le signe avec le notaire instrumentant.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28132. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100687/653.

(130121673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown II) Luxembourg, S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 114.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097019/10.

(130117686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097020/10.

(130117664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101108/10.

(130123430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Alterna Diversified SA SICAF SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. Alterna Global Equities S.A. SICAF-SIF).

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.608.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) IEI Portefolje A/S, a company incorporated under the laws of Denmark having its registered office in DK-8641 Sorring, Industrivej 4, Denmark, registered in the Trade Register of Denmark under the number CVR 33781709;
- 2) Hoffmann Esbjerg Holding A/S, a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Kongensgade 77, 1. Th, DK-6700 Esbjerg, Denmark, registered in the Trade Register of Denmark under the number CVR 31749433;
- 3) PRIMO HOLDING A/S, a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at DK-8641 Sorring, Industrivej 4, Denmark, registered in the Trade Register of Denmark under the number CVR 25052498;
- 4) INVESTERINGSELSESKABET AF 30.4.1992 A/S, a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Store Strandstraede 21,2.tv., DK-1255 Copenhagen, Denmark, registered in the Trade Register of Denmark under the number CVR 45177912.

All here duly represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of 4 (four) proxies given under private seal;

Said proxies shall remain attached to the present deed after having been signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary.

The appearing person, represented as said before, declares and requests the notary to enact the following:

- 1) That the appearing parties are holding 23 of the 24 issued shares of the public limited company "Alterna Global Equities SA SICAF SIF", with registered office in L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare R.C.S. Luxembourg number B

158608, (hereinafter referred to as the "Company") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 20th of December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 261 of the 9th of February 2011.

2) That the voting right on the (1) one share held by the Company itself is suspended for the purpose of this meeting.

3) That the Shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following wording:

There is established among the subscribers and all those who may become Shareholders hereafter, a public limited liability company (société anonyme) qualifying as a société d'investissement à capital fixe within the meaning of article 72-3 of the 1915 Act under the name of Alterna Diversified SA SICAF SIF.

2. Cancel the share with a nominal value of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euro) currently held by the Company itself.

3. Cancel the remaining 23 (twenty-three) shares in order to amend the nominal value to EUR 1 (one Euro) per share and the premium to EUR 4 (four Euro) per share and approve a capital increase of the Company by a contribution in kind of all the shares of Alterna Global Hedge SICAF SIF and Alterna Recovery SA SICAR to the Company. The share capital is increased to EUR 12,754,952 (twelve million seven hundred fifty four thousand nine hundred fifty two Euro) consisting of 12,754,952 (twelve million seven hundred fifty four thousand nine hundred fifty two) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each and a premium of EUR 4 (four Euro) per share.

4. Amend article 6 §1 of the articles of incorporation to give it the following wording:

The Company has an issued share capital of EUR 12,754,952 (twelve million seven hundred fifty four thousand nine hundred fifty two Euro) consisting of 12,754,952 (twelve million seven hundred fifty four thousand nine hundred fifty two) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each and a premium of EUR 4 (four Euro) per share, all of which Shares have been fully paid up.

5. Amend the title of article 8 of the articles of incorporation to give it the following wording: "Redemption and buy back of shares".

6. Amend article 8 §2 of the articles of incorporation to give it the following wording:

The company may only buy back its own shares within the limits as determined by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7. Add a final section to article 9 with the following wording:

All transfers must be approved in advance by the Board of Directors of the Company, who shall not unreasonably withhold their approval. No transfer will be registered which will result in US Persons being beneficial owners of Shares in the Company at any time.

8. Amend article 23 §1 in order to give it the following wording:

The annual general meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at any other place as agreed by unanimous decision of all the Shareholders and as specified in the notice of meeting, on the third Friday in June at 9.30 a.m.

9. Replace the words "next following" with the word "preceding" in article 23 §2.

10. Amend article 25 §6 of the articles of incorporation to give it the following wording:

Shareholders will meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda and specifying the time and place of the meeting and the conditions of admission thereto and referring to quorum and majority requirements. The convening notices shall in general be sent by post or e-mail to registered shareholders, at least eight (8) days prior to the meeting, to their addresses in the Register of Shareholders.

11. Insert a third paragraph in article 27 of the articles of incorporation with the following wording:

A resolution to distribute a dividend requires the approval of all the shareholders of the Company.

12. Delete the French translation of the articles of incorporation.

4) That, on the basis of the agenda, the Shareholders have taken the following resolutions (the "Resolutions"):

First Resolution

Art. 2 of the articles of incorporation is amended in order to give it the following wording:

There is established among the subscribers and all those who may become Shareholders hereafter, a public limited liability company (société anonyme) qualifying as a société d'investissement à capital fixe within the meaning of article 72-3 of the 1915 Act under the name of Alterna Diversified SA SICAF SIF.

Second Resolution

The 1 (one) share with a nominal value of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euro) currently held by the Company itself is cancelled.

Third Resolution

The remaining 23 (thirty-three) shares are cancelled and the nominal value of the shares issued is amended from EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euro) to EUR 1 (one Euro) each. A premium of EUR 4 (four Euro) is payable on each share issued.

The capital of the Company is increased by accepting the contribution in kind to the Company of all the shares of (1) Alterna Global Hedge SICAF SIF, a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, registered in the register of commerce and companies of the city of Luxembourg under the number RCSL B 142623 and (2) Alterna Recovery SA SICAR a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, registered in the register of commerce and companies of the city of Luxembourg under the number RCSL B 148458.

The share capital is increased by the amount of EUR 9,879,952 (nine million eight hundred and seventy-nine thousand nine hundred and fifty-two Euro) to bring it from EUR 2,875,000 (two million eight hundred and seventy-five thousand Euro) to EUR 12,754,952 (twelve million seven hundred fifty four thousand nine hundred fifty two Euro) with a par value of EUR 1 (one Euro) each and a premium of 4 EUR (four Euro) per share.

The value of the initial 23 (twenty-three) shares of the Company and the shares contributed to the Company have been determined on the basis of the balance sheets of the respective companies as of December 31, 2012 and confirmed by a report of Deloitte Audit S.a r.l., L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

The conclusion of this report is as follows:

"Conclusion

Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution In Kind does not correspond at least to the number and to the value of the shares to be issued in counterpart.

Our report on the Contribution In Kind has no other purpose, and in particular does not give an audit assurance on the net asset value of the Fund nor any assurance as to the future viability of the Fund, nor of its liquidity, solvency or potential future profitability.

Our report is prepared solely for the purpose of complying with the amended Law of August 10, 1915 on commercial companies. It is established for the information of the shareholders of the Fund and the Board of Directors and the CSSF and may not be used, mentioned, summarised, published, translated or distributed for any other purposes."

The report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The new shares issued have been subscribed as followed:

Name of Shareholder	Number of Shares	Premium in EUR	Total payment in kind in EUR
IEI Portefoelje A/S, having its registered office in DK-8641 Sorring, Industrivej 4, registered under the number cvr 33781709	4,341,291	17,365,164	21,706,455
Alterna Invest S.A., having its registered office in Luxembourg, 5 Place de la Gare, registered in the Luxembourg register of commerce and companies and the number B 127.166	1,434,958	5,739,832	7,174,790
Hoffmann Esbjerg Holding A/S, having its registered office in DK-6700 Esbjerg, Kongensgade 77, registered under the number cvr 19058573	1,807,524	7,230,096	9,037,620
AGH I Aps, having its registered office in DK-6700 Esbjerg, Kongensgade 77, registered under the number cvr 31749433	1,285,799	5,143,196	6,428,995
Investeringsselskabet af 30.4.1992 A/S, having its registered office in DK-1255 Copenhagen K, Store Strandstræde 21, registered under the number cvr 45177912	1,860,401	7,441,604	9,302,005
Primo Holding A/S, having its registered office in DK-6862 Tistrup, Jernbanegade 11, registered under the number cvr 250524	1,068,342	4,273,368	5,341,710
Jysk Holding A/S, having its registered office in DK-8220 Brabrand, Sodalsparken 18, registered under the number cvr 86001519	528,038	2,112,152	2,640,190
P.I. Holding A/S, having its registered office in DK-5100 Odense, Wichmandsgade 1, registered under the number cvr 24317714	428,599	1,714,396	2,142,995
TOTAL	12,754,952	51,019,808	63,774,760

Fourth Resolution

Article 6 §1 of the articles of incorporation is amended in order to give it the following wording:

"The Company has an issued share capital of EUR 12,754,952 (twelve million seven hundred fifty four thousand nine hundred fifty two Euro) consisting of 12.754.952 (twelve million seven hundred fifty four thousand nine hundred fifty two) Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) per Share, all of which Shares have been fully paid up."

Fifth Resolution

The title of article 8 of the articles of incorporation is amended in order to give it the following wording:

"Redemption and Buy back of shares".

Sixth Resolution

Article 8 §2 of the articles of incorporation is amended in order to give it the following wording:

The company may only buy back its own shares within the limits as determined by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh Resolution

A final section was added to article 9 with the following wording:

"All transfers must be approved in advance by the Board of Directors of the Company, who shall not unreasonably withhold their approval. No transfer will be registered which will result in US Persons being beneficial owners of Shares in the Company at any time."

Eighth Resolution

Article 23 is amended in order to give it the following wording:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at any other place as agreed by unanimous decision of all the Shareholders and as specified in the notice of meeting, on the third Friday in June at 9.30 a.m.

If such day is not a Luxembourg Banking Day, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the preceding Luxembourg Banking Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require."

Ninth Resolution

Article 25 §6 of the articles of incorporation is amended in order to give it the following wording:

"Shareholders will meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda and specifying the time and place of the meeting and the conditions of admission thereto and referring to quorum and majority requirements. The convening notices shall in general be sent by post or e-mail to registered shareholders, at least eight (8) days prior to the meeting, to their addresses in the Register of Shareholders."

Tenth Resolution

A third paragraph is inserted in article 27 of the articles of incorporation with the following wording:

"A resolution to distribute a dividend requires the approval of all the shareholders of the Company."

Eleventh Resolution

The French translation of the articles of incorporation is deleted.

There being no further business the Meeting was terminated.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately four thousand nine hundred Euro.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2013. Relation GRE/2013/2720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013106560/181.

(130129397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Saint (BC) Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.693.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 27 juin 2013, que Saint (BC) Luxco S.C.A. a transféré la totalité des 31.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership, constitué et régi selon les lois des Îles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of exempted limited partnerships sous le numéro WK-22809, ayant son siège social à l'adresse suivante: Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Bain Capital Europe Fund III, L.P. 31.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Saint (BC) Topco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013107327/20.

(130129409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

REIM EuroCore 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.089.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mai 2013

L'Assemblée des Actionnaires décide de renouveler le mandat de Madame Agnès ISCARD, de Madame Sophie BAILLET et de Monsieur Alessandro DI CINO, domicilié 167 Quai de Stalingrad 92 130 Issy les Moulineaux (France) aux postes de membres du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

L'Assemblée des Actionnaires décide de renouveler le mandat de MAZARS Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agrée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013.

L'Assemblée des Actionnaires rappelle que son gérant associé commandité a transféré son siège social au 44 Avenue J-F Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour extrait

FIDUPAR

Référence de publication: 2013107312/20.

(130130404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Proximis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 169.690.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2013 que:

- Le nombre d'administrateurs a été augmenté de trois à quatre;

- Madame Mariassunta RUSSO, sans profession, née le 04 octobre 1965 à Bussolengo (Italie) et résidente 18 Corso Buenos Aires I - 20124 Milano, a été nommée administrateur de catégorie A.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013107281/14.

(130129684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

PTC Essen Capital S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.290.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2013:

- Mons. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 26 juin 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013107282/29.

(130130076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

G-Herrenstr. Hagen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.439.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 02 juillet 2013
(l'«assemblée»)*

L'assemblée accepte la démission de Martin Eckel en tant que gérant de la Société avec effet au 2 juillet 2013.

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 2 juillet 2013 pour une période indéterminée:

- Claudia Bottse, née le 10 Octobre 1964 à Paramaribo (Suriname), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Caroline Kinyua, née le 22 Février 1978 à Nairobi (Kenya), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 Août 1965 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 2 juillet 2013.

À Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013097848/25.

(130118619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.